



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES SETIF
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES BEJAIA
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES BEJAIA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

IL SERA PROCÉDÉ LE **28 novembre 2018 A 09 HEURES** A LA RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES DE BEJAIA - PORT, RECETTE BEJAIA CONTENTIEUX ET RECETTE DE JIJEL, CONFORMEMENT AUX ARTICLES **209-210- 265-288-290-300** ET **301** DU CODE DES DOUANES, A LA **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES** DES MARCHANDISES DESIGNÉES CI-APRES :

LES LENTILLES - RAYONNAGE METALIQUE - BIGS BAGSV ET SAC D'EMBALLAGE EN PLASTIQUE - DIVERS MOTEURS POUR GRUES - MACHINES INDUSTRIELLES - POECES POUR TRACTEURS AGRICOLES - TELEPHONES PORTABLES NEUFS ET USAGES - GRUES ELECTRIQUES - PORTES EN ALUMINIUM - TISSUS - VEHICULES - CONTENEURS VIDES USAGES - ET DIVERSES AUTRES MARCHANDISES

CONDITION DE VENTE

- 01/** Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou Chèque certifié.
- 02/** Les frais d'enregistrement 2,5 % ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la Charge des adjudicataires.
- 03/** Les marchandises sont à enlever dans les 48h qui suivent l'adjudication.
- 04/** Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes. Aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- 05/** La présentation du registre du commerce et de la carte d'immatriculation fiscale est obligatoire.
- 06/** Les visites sont autorisées 48 h avant la vente, pendant les heures de travail, aux port de BEJAIA.

LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES A BEJAIA